



BULLETIN D'ADHESION 2020/2021

Marcheur **Runner**

NOM :		Prénom :	
<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion		<input type="checkbox"/> Renouvellement d'adhésion	
		Si vous étiez déjà adhérent, ne remplissez que les informations ci-dessous qui auraient changé	
Sexe :		<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F
Date de naissance :		/	/
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
E-mail :			
Tél. Domicile :		Tél. Portable :	
Nom de votre société (sponsoring TDC) :			

L'adhésion est valable pour la saison sportive du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Juillet 2021.

Prix de la cotisation annuelle au CRU chellois pour la saison 2020 / 2021 : 40 €

Un équipement sera offert pour chaque adhérent.

Indiquez votre taille : S M L XL XXL XXXL XXXXL

Style souhaité : Coupe Homme Coupe Femme (cintrée)

① **Droit à l'image** : chaque adhérent autorise expressément le CRU chellois, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

ASSURANCE

Je reconnais avoir été informé de la possibilité qui m'est offerte de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages corporels.

Pièces à fournir pour une inscription complète et la participation aux sorties hebdomadaires du CRU :

- Le présent bulletin d'adhésion sous format papier
- Un certificat médical, datant de moins de 6 mois à la date d'inscription, de « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ». Cette mention est obligatoire pour pouvoir participer aux courses. *L'adhérent s'engage également à fournir un nouveau certificat lorsque son certificat arrive à échéance en cours de saison.*
 - ① Pour les marcheurs, le certificat n'est pas requis mais il faut fournir l'attestation sur l'honneur à la place
- Un chèque à l'ordre de **Club Running chellois** correspondant au montant de l'adhésion annuelle

L'accès aux sorties du CRU est effectif à réception de ces trois pièces uniquement. Vous pouvez les transmettre directement auprès de l'un des membres du bureau lors des sorties collectives.

⚠ Nous n'accepterons pas de récupérer les dossiers d'inscription incomplets.

Fait à, le Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, veuillez-vous adresser au secrétariat.